

Paris, le 2 mai 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 23 18/19

Monsieur le ministre,

Depuis des mois, le SE-Unsa alerte sur les conditions de la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique. L'absence de ce sujet dans les annonces du Président de la République du 25 avril conjuguée à des mesures nécessitant des postes dans le premier degré sans renoncer à la baisse de la dépense publique ne font qu'accroître les inquiétudes.

Dans un communiqué de presse début février, puis par la publication d'une enquête fin mars, nous avons demandé le report de la réforme si le gouvernement ne se donnait pas les moyens de la faire réussir.


Alors que la fin de l'année scolaire approche et que la préparation de la prochaine rentrée s'affine, le SE-Unsa réaffirme que la réforme échouera si :

- Les DHG ne sont pas abondées pour pouvoir assurer le choix le plus ouvert possible des enseignements de spécialité par les lycéens ;
- Les options imposées par une carte académique ne sont pas financées par une dotation spécifique qui ne grève pas les dotations complémentaires dont l'objet est de financer des modalités d'accompagnement pédagogique diverses (groupes à effectif réduit, accompagnement personnalisé,...) ;
- Un comité de suivi des programmes associant les représentants des enseignants n'est pas créé pour observer leur mise en œuvre et identifier les modifications nécessaires à leur apporter ;

Nous estimons que des groupes de travail académiques émanant des CTA doivent être réunis très rapidement afin que le point soit fait, lycée par lycée et que les demandes formulées par les équipes soient entendues.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que le directeur général de l'enseignement scolaire avait indiqué au Conseil Supérieur de l'Éducation d'avril 2018 que la création d'une indemnité de correction des épreuves du contrôle continu serait intégrée à l'agenda social de l'Éducation Nationale. En effet, la charge de travail d'évaluation certificative de très nombreux enseignants va être transférée, du fait de la réforme, des épreuves terminales, qui font l'objet d'une rémunération spécifique, vers des épreuves communes de contrôle continu, qui aujourd'hui n'en bénéficient pas. Cet engagement doit être tenu.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général